



# 8 MARS 2024 :

## # Un jour sans nous



**8 MARS 2024**  
**GRÈVE FÉMINISTE**

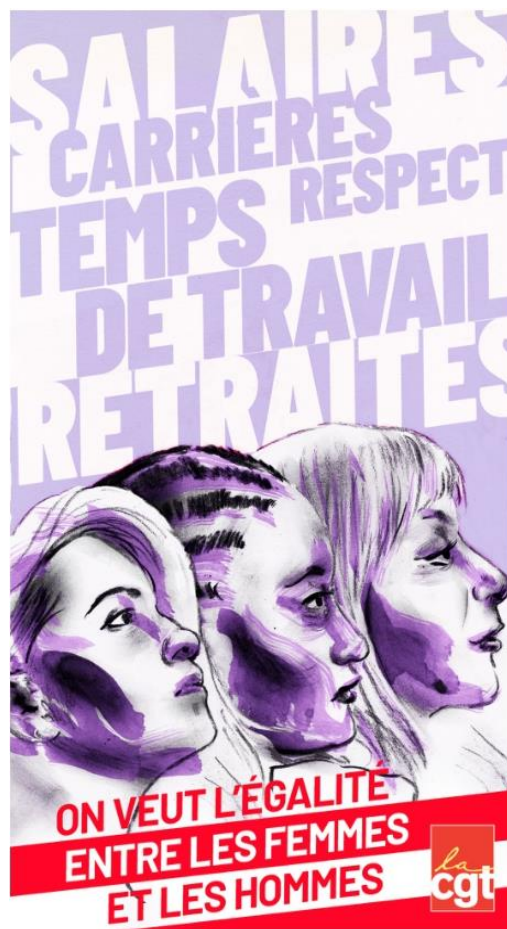


**A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la FNME-CGT a interpellé la Direction d'EDF pour qu'elle accorde, à toutes les femmes de l'entreprise, leur après-midi du 8 Mars en absence rémunérée dans le cadre des nombreuses initiatives qui auront lieu ce jour-là.**

Dans toutes les entreprises et administrations, et notamment dans les métiers à prédominance masculine, les femmes subissent des inégalités de condition de travail, de carrière et de revenu.

**En moyenne et comparaison, les femmes travaillent gratuitement chaque jour à partir 15H40 !** Les obligations domestiques et familiales leur incombent toujours majoritairement et les violences sexistes et/ou sexuelles persistent. Les enquêtes sur le sujet sont plus que préoccupantes, lorsqu'elles révèlent que :

- ✚ Les femmes sont moins payées que les hommes à niveau d'études ou de responsabilités équivalent, elles touchent moins de primes et accèdent moins aux postes de direction. **L'impact sur le niveau des pensions n'est pas neutre avec des écarts en défaveur des femmes à hauteur de 40%.**
- ✚ En début de vie professionnelle, le « **souçon de maternité** » freine l'embauche et la prise de responsabilité.
- ✚ Le **télétravail et la garde d'enfants** vont parfois de pairs, dégradant de fait les conditions de travail.
- ✚ La **préservation de l'intimité des femmes** dans leur emploi n'est pas suffisamment déployée (manque de salle dite d'allaitement, manque de vestiaires pour les métiers techniques, manque de dispositions spécifiques pour faciliter le travail en période inconfortable des cycles...).



# #UN JOUR SANS NOUS

A ce sujet, la FNME-CGT porte les revendications suivantes :

- ✚ Travailler la mixité de tous les métiers (féminiser les métiers à prédominance masculine et masculiniser les métiers à prédominance féminine).
- ✚ Donner de nouveaux droits aux victimes de violences au travail et/ou conjugales.
- ✚ Suivre et supprimer les écarts éventuels entre les femmes et les hommes concernant les évolutions de carrière et les prises de postes à responsabilité.
- ✚ Négocier de nouveaux droits de garde d'enfants (jusqu'à 3 ans).
- ✚ Mettre en place des actions concrètes et rapides pour préserver la condition des femmes dans leur environnement de travail.

**Ce 8 mars 2024, la FNME-CGT appelle à faire grève pour participer aux initiatives organisées en région**